

3.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20260209-338160-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 18 février 2026

Publié le 18 février 2026

**Suite à la convocation en date du 26 janvier 2026**  
**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunie à Lille le 09 FÉVRIER 2026**

**Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michel GACEM, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Laurent PERIN, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Yannick CAREMELLE donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Régis CAUCHE donne pouvoir à Monique EVRARD, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Christine DECODTS donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Valérie LETARD donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Maël GUIZIOU, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Michel PLOUY donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Frédérique SEELS donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Marie CHAMPAULT.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIET, Barbara COEVOET, Frédéric DELANNOY, Claudine DEROEUX, Soraya FAHEM, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE.

Absent(e)(s) : Barbara BAILLEUL, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, Olivier CAREMELLE, Jean-Luc DARCOURT, Laurent DEGALLAIX, Stéphane DIEUSAERT, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD, Sébastien SEGUIN, Jean-Noël VERFAILLIE.

**OBJET** : Partenariat entre le Département du Nord et Orange pour le soutien de l'exposition organisée par le Forum Départemental des sciences ' Histoire des Télécoms et enjeux contemporains du numérique ' (octobre 2026 - avril 2027).

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer, conjointement avec Orange, la lettre d'actions conjointes formalisant l'accord entre les parties au titre de l'exposition « Histoire des Télécoms et enjeux contemporains du numérique » (titre provisoire), tel que défini dans le rapport et dans les termes du projet ci-joint en annexe 1.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 57.

46 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 18 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

## ANNEXE 1

# Lettre d'actions conjointes

## LE DEPARTEMENT DU NORD

---

### Orange

ENTRE :

**LE DEPARTEMENT DU NORD**

Hôtel du Département  
51, Rue Gustave Delory  
59047 Lille Cedex

Représenté par **Christian POIRET**, en qualité de Président, agissant au nom et pour le compte de la collectivité,

Ci-après dénommé « le Bénéficiaire »,  
D'une part,

ET

**ORANGE**, Société Anonyme au capital social de 10 640 226 396 euros,

Ayant son siège social au 111 Quai du Président Roosevelt, 92130 Issy-Les-Moulineaux, domiciliée à  
Direction Orange Grand Nord Est  
245 Boulevard de Tournai  
59491 VILLENEUVE-D'ASCQ

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre  
Sous le numéro 380 129 866  
TVA Intra-communautaire : FR 89 380 129 866

Représentée par **Nathalie LAUDAT**, en qualité de Directrice de la Communication et de la RSE

Ci-après dénommée le « Partenaire »  
D'autre part,

Dûment habilités aux fins des présentes

## Les Parties se sont rapprochées et sont convenues de ce qui suit :

Vu la décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du 9 février 2027, sur la mise en place d'actions conjointes entre le Département du Nord et Orange au bénéfice du Forum départemental des sciences,

il est convenu et arrêté ce qui suit :

### Département du Nord

Equipement culturel géré par le Département du Nord, le Forum départemental des sciences accueille chaque année de 105 000 à 110 000 visiteurs sur site, et sensibilise plus de 150 000 bénéficiaires d'actions déployées hors-les-murs, consolidant un fort impact territorial.

Doté d'une expertise interne confirmée en matière de médiation scientifique, de conception/production d'expositions et d'outils pédagogiques itinérants, il organise au sein de sa saison culturelle 2025-2027 « Transformations et Mutations » l'exposition « Histoire des télécommunications et enjeux contemporains du numérique » (*titre provisoire*), programmée d'octobre 2026 à avril 2027.

Grâce à une dynamique partenariale renforcée et convaincu de la force du travail en réseau, le Forum des Sciences développe des collaborations.

Dans le cadre de cette nouvelle exposition, un partenariat public-privé exemplaire est mené, associant patrimoine, numérique et recherche avec des acteurs du patrimoine et de la culture scientifique, de la recherche (Universités de Lille et Arras, Réseau Proscitec, INRIA...) et du monde économique, avec le partenariat d'Orange.

L'exposition favorise l'appropriation des enjeux numériques par les jeunes, les familles et les publics éloignés. Elle propose une expérience immersive et intergénérationnelle, articulant histoire des télécommunications, objets de collection et manipulations et enjeux contemporains du numérique. Des ateliers pédagogiques dédiés à l'éducation au numérique viennent compléter ce dispositif.

A partir du printemps 2027, l'exposition a vocation à devenir itinérante, pour toucher davantage de public sur le territoire du Nord.

### Orange

À l'heure où le numérique s'impose comme une norme incontournable, la dématérialisation des services essentiels, qu'ils soient publics, parapublics ou privés, soulève des enjeux d'inclusion numérique majeurs. En France, 16 millions de personnes demeurent éloignées du numérique, ce qui constitue un risque de décrochage pour une part significative de la population. Cette réalité peut entraîner une perte d'accès aux droits fondamentaux pour les plus vulnérables.

Par ailleurs, l'ultra connexion des jeunes peut engendrer des défis en matière de sécurité, de bien-être et de communication intergénérationnelle. Il est essentiel de les sensibiliser davantage les jeunes aux bons usages du numérique et de réinstaurer un dialogue entre eux et leurs parents pour encourager une compréhension réciproque des enjeux associés.

Dans ce contexte, la stratégie d'Orange se positionne comme une réponse proactive à ces défis, en visant à promouvoir un numérique positif, serein et responsable permettant à chacun de devenir et d'être un citoyen éclairé

Les Parties se sont rapprochées afin de définir les conditions de ce soutien.

### Article 1 : Objet de la lettre d'actions conjointes

La présente lettre d'actions conjointes, a pour objet de définir les modalités de soutien entre le Département du Nord et Orange pour le projet d'exposition porté par le Forum départemental des

sciences « Histoire des Télécoms et enjeux contemporains du numérique » (*titre provisoire*), organisée d'octobre 2026 à avril 2027.

En soutien à l'exposition, **Orange** s'engage à :

- Prendre en charge le financement de l'illustration et de la mise en page de quatorze (14) panneaux d'exposition au format 90 x 60 cm, pour un montant total de quatre mille neuf cent cinquante six euros (4 956 €) TTC. Orange règlera directement la facture auprès du prestataire, sélectionné par le Forum départemental des Sciences pour son expertise confirmée dans le champ de la culture scientifique. À l'issue de la réalisation, les panneaux deviendront la propriété exclusive du Forum départemental des Sciences, qui pourra en assurer l'exploitation et la réutilisation sans restriction.
- Proposer des ateliers d'éducation au numérique organisés pour les jeunes pendant les vacances scolaires 2026/2027 (Toussaint et Noël 2026 et Hiver 2027). Ces ateliers, d'une durée d'une heure chacun, seront au nombre d'environ dix (10) à douze (12) au total.

Ils offriront une occasion unique de sensibiliser un jeune public tout en favorisant l'inclusion numérique.

Deux types d'ateliers seront proposés dans les espaces du Forum des Sciences à Villeneuve d'Ascq :

- La fresque des écrans à partir de 11 ans
- Décrypter l'information à l'heure des réseaux sociaux, à partir de 13 ans.

**Le Département du Nord** s'engage à fournir les contreparties suivantes :

- Accueil des ateliers d'éducation numérique au sein du Forum départemental des sciences ;
- Visibilité d'Orange sur l'ensemble des supports de communication (ex. invitation, affiches, cartes com, communication numérique et éventuellement, livret explicatif du jeu de plateau) ;
- Invitation des représentants d'Orange aux temps forts liés à l'exposition, le cas échéant de son inauguration. Proposition d'intervention d'un représentant d'Orange ;
- Rédaction d'un article de promotion de l'exposition dans le site « Nord info » du Département, mentionnant le partenariat, dans les supports de communication institutionnelle, avec possibilité d'insertion d'un verbatim d'Orange ;
- Visibilité sur site : logo sur les panneaux d'exposition et présence d'un kakémono.

## **Article 2 : Le suivi et l'évaluation de l'action**

### **Les Instances**

Un Comité de pilotage sera mis en place. Il se réunira tous les mois et permettra d'assurer le suivi et le bon déroulé des opérations afin d'entretenir une dynamique entre les différents acteurs impliqués.

### **Article 3 : Communication et mentions obligatoires**

#### **Mention du nom**

Le Bénéficiaire s'engage à n'utiliser le nom du partenaire qu'avec son accord préalable et écrit.

#### **Mention du partenariat**

Le Partenaire pourra mentionner son action de partenariat sous réserve de ne pas porter atteinte à l'intégrité du projet et à l'image du Bénéficiaire.

### **Article 4 : Durée de la lettre d'actions conjointes**

Elle prendra effet à la date de la signature de la présente jusqu'au 18 avril 2027.

Fait en deux exemplaires à Lille, le

**Madame Nathalie LAUDAT**  
Directrice de la Communication et de la RSE  
Orange Grand Nord Est

**Monsieur Christian POIRET**  
Président du Département du Nord

## Attestation d'assurance responsabilité civile Orange SA



XL Insurance

**ATTESTATION D'ASSURANCE  
RESPONSABILITE CIVILE**

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de XL Insurance Company SE, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée Wolfe Tone House, Wolfe Tone Street, Dublin 1 D01HP90, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland ([www.centralbank.ie](http://www.centralbank.ie)), atteste que la société :

**ORANGE SA**

111, quai du Président Roosevelt  
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, France

bénéficie des garanties Responsabilité Civile du contrat N° FR00018018LI souscrit auprès de notre société par **ORANGE** et couvrant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison des dommages causés aux tiers dans le cadre des activités garanties au contrat.

**MONTANTS DES GARANTIES :**

L'engagement de l'assureur ne saurait excéder les montants ci-après.

Les montants ci-dessous sont exprimés Tous dommages Confondus (Corporels, Matériels et Immatériels Consécutifs).

**Responsabilité Civile Exploitation / Avant Livraison / Avant Réception / Responsabilité Civile Professionnelle**  
8 000 000 EUR par sinistre et 20 000 000 EUR par année d'assurance

Il est précisé que les montants de garanties :

- Forment la limite des engagements de l'Assureur pour l'ensemble des réclamations imputables au même fait dommageable et quel que soit le nombre d'Assurés au contrat,
- Constituent, lorsque la précision en est faite, l'engagement maximum de l'Assureur pour toutes les réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance,
- S'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat.

La présente attestation est délivrée pour la période du 01/11/2023 au 31/10/2024 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation de la garantie prévue au contrat.

Sa validité, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des termes et limites du contrat auquel elle se réfère, cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que ces derniers doivent être obligatoirement souscrits auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

Fait sous le n° 2023/FR00018018LI/124722, pour valoir ce que de droit le 20/10/2023.





**COMMISSION PERMANENTE**  
**Réunion du 09 février 2026**

OBJET : Partenariat entre le Département du Nord et Orange pour le soutien de l'exposition organisée par le Forum Départemental des sciences ' Histoire des Télécoms et enjeux contemporains du numérique ' (octobre 2026 - avril 2027).

Sur le fondement des dispositions de l'article L. 1111-4 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Départemental du Nord a défini, par une délibération référencée DESC/2017/119 du 22 mai 2017, les critères de la politique départementale en matière culturelle.

Sur le fondement des délibérations DAC/2010/1453 du 13 décembre 2010 sur les principes de mise en œuvre d'une politique de mécénat pour l'ensemble des équipements culturels départementaux, complétée par la délibération DC/2012/154 du 12 novembre 2012, et sur le fondement de la loi du 23 juillet 1987, modifiée le 1<sup>er</sup> août 2003 (dite « loi Aillagon »), le Conseil départemental a défini les critères de la nouvelle politique départementale de mécénat qui a fait l'objet d'une délibération DIRCOM/2017/40 du 22 mai 2017.

Celle-ci fait évoluer son champ d'intervention : outre la thématique culturelle, des projets dans les domaines de la solidarité ou de l'environnement pourront être proposés aux entreprises souhaitant s'engager dans une démarche de mécénat ou de partenariat, par des apports financiers, en nature ou de compétences.

Cette nouvelle approche favorise les perspectives de financements innovants et complémentaires, dans un contexte financier contraint. Elle vise notamment la coopération avec les entreprises, particulièrement les PME et TPE implantées sur les territoires, afin de créer des synergies locales.

Ceci exposé, le présent rapport présente le projet de partenariat avec Orange pour le soutien de l'exposition « Histoire des Télécoms et enjeux contemporains du numérique » (*titre provisoire*), portée par le Forum départemental des Sciences (octobre 2026-avril 2027).

**1. Organisation de l'exposition « Histoire des Télécoms et enjeux contemporains du numérique » (titre provisoire) par le Forum départemental des Sciences.**

Dans le cadre de sa programmation culturelle, le Forum départemental des Sciences met en place une exposition temporaire collective autour de la question des télécommunications et du numérique, en lien avec la thématique de saison « Transformations et Mutations ».

L'exposition, d'une durée de 6 mois, sera ensuite proposée en itinérance auprès de médiathèques, collèges et espaces culturels du territoire. L'exposition sera enrichie par des actions éducatives et des ateliers pédagogiques afin de renforcer son attractivité et son impact territorial.

L'équipe du Forum départemental des Sciences s'est rapprochée de la société Orange, acteur historique des télécommunications en France, pour co-construire un partenariat autour de ce projet.

## **2. Partenariat avec Orange**

A travers cette exposition, cette collaboration contribue à :

- Valoriser un héritage industriel et technologique unique, en le mettant en perspective avec les usages et les défis du numérique contemporain ;
- Participer au dialogue public sur les enjeux contemporains du numérique, notamment l'inclusion numérique, l'accès aux droits et la citoyenneté numérique ;
- Sensibiliser le public, en particulier des jeunes et de leurs familles, aux usages responsables, sécurisés et équilibrés du numérique ;
- Affirmer son ancrage territorial ainsi que son engagement sociétal aux côtés des acteurs publics locaux, en cohérence avec sa stratégie de responsabilité sociale et environnementale.

### **2.1. Un partenariat financier**

Orange apportera son soutien au projet en prenant en charge la conception graphique et l'impression des 14 panneaux d'exposition, pour un montant de 4 956 € TTC, directement réglé au prestataire.

### **2.2. Un apport de compétences**

En complément de l'exposition, des ateliers éducation numérique seront organisés pour les jeunes et leurs familles, pendant les vacances scolaires 2026/2027 (vacances de Toussaint et Noël 2026 et Hiver 2027, soit environ 12 ateliers au total).

Ces moments ludiques et pédagogiques, animés par Orange et organisés avec les équipes départementales, se dérouleront dans les espaces du Forum départemental des Sciences. Ils offriront une occasion unique de sensibiliser les publics aux sciences et aux technologies, tout en favorisant l'inclusion numérique. Les modalités détaillées de cette collaboration sont définies dans la lettre d'actions conjointes figurant en *Annexe 1*.

## **3. Engagements des partenaires**

Les engagements réciproques des partenaires sont précisés dans le projet de lettre d'actions conjointes annexée au rapport.

Les contreparties proposées par le Département du Nord à Orange porteront sur la communication et la visibilité de l'entreprise (logo sur les supports de l'exposition, présence à des temps forts identifiés, article valorisant le partenariat dans les outils de communication institutionnelle...).

S'agissant d'un partenariat, cette collaboration ne pourra pas faire l'objet des avantages fiscaux relevant du champ du mécénat (pas d'émission de reçu fiscal).

Le budget prévisionnel de cette exposition est estimé à 10 000 € TTC, comprenant le transport, la communication, le graphisme, l'illustration, la scénographie et les impressions.

La contribution d'Orange permettra de réduire de moitié le coût pour le Département du Nord.

Ce projet s'inscrit pleinement dans les priorités du Département en cohérence avec les politiques publiques départementales, notamment en matière d'éducation, grâce à des contenus adaptés aux collégiens et des ateliers numériques. Il contribue à la médiation culturelle et à la valorisation du patrimoine technique. Enfin, il accompagne les objectifs de transition écologique et de développement territorial en mobilisant les acteurs du monde muséal, de la recherche et de l'entreprise.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'autoriser M. le Président à signer, conjointement avec Orange, la lettre d'actions conjointes formalisant l'accord entre les parties, tel que défini dans le présent rapport.

Martine ARLABOSSE  
Vice-Présidente